

## LYCEE PROFESSIONNEL SAINT JOSEPH

145 avenue de la République – 14800 DEAUVILLE 02 31 98 20 19 <u>secretariat.stjodeauville@gmail.com</u>

# **DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025**

S'inscrit en classe de :Spécialité :					
L'inscription n'est enregistrée qu'à réception de ce dossier complet.  En cas de non entrée dans l'établissement, les pièces du dossier seront à votre disposition.					
Renseigneme	nts Elève / Etudiant :				
Nom :	Prénom				
Né(e) le :	à				
Nationalité :	Département :				
Adresse :					
Code Postal :	Ville :				
E-mail de l'élève/étudiant :	<del></del>				
Tél. Portable de l'élève/étudiant :					
Régime demandé : 🔲 Interne	☐ Demi-Pensionnaire ☐ Externe				
L'élève/étudiant vit chez ses parents	son père 🔲 sa mère 🔲 autre (précisez) :				
<u>Curs</u>	sus scolaire				
Nom du dernier établissement fréque	nté :				
Adresse :	Commune :				
Classe :					
Diplôme(s) obtenu(s) :					

<b>tuation familiale</b> : 🗖 Marié	s	☐ Séparés	Divorcés
Pupille (DDASS)	Orphelin de père	Orphelin de mère	
Coordonnées du <b>paren</b>	t Coordonnées de l'a	autre parent	Tuteur/ Educateur / autre (Précisez)
Monsieur / Madame	Monsieur /	' Madame Mo	onsieur <b>et / ou</b> Madame <b>ou</b> nom o
om	Nom		l'organisme
énom	Prénom		
dresse	Adresse		n
			e
lle	Ville		
ode postal	Code postal		
œ	fixe		oostal
ortable	portable		
ail :	Mail :		le
		Mail :	
Téléphone du travail Profession de la <b>mère</b> .	<u>onnelle</u>	- occupe cet emp - demandeur d'e	nploi
Loi Informatique RGPD 2	traitement de l'ensemble des don 018. OUS (parents ET élè SIGNATURE PERE :		ents de ce dossier.  SIGNATURE TUTEUR/
			EDUCATEUR/AUTRE
		,	
			<b>                                    </b>

## Fiche comptable Année 2024 - 2025

Nom et prénom de l'élève /étudiant(e) :	Classe 2024-2025 :
Coordonnées du responsable financier* : □Parents / □Père / □	JMère / □Etudiant / □Autre :
Nom :Prénom :	
Adresse :Code posta	IVille :
<b>☎</b> Portable <b>☎</b> fixe :	
Adresse mail ( <u>merci d'écrire lisiblement</u> ):	
* Si deux responsables financiers, remplir 2 fe	
◆ <u>Bourses du CROUS (étudiant)</u> : pour la mise en paiement des fournir la notification d'attribution.	bourses du CROUS, il est obligatoire de
	FACTURE ANNUELLE
◆ <u>Modes de règlement</u>	
☐ Par chèques.	
☐ Par prélèvements fixes.	Signature du responsable financier :
☐ Déjà en prélèvement en 2022-2023. (En cas de changement de coordonnées bancaires, fournir le nouveau Relevé d'Identité Bancaire ou Postal et compléter le nouveau mandat SEPA ci-joint).	

## Règlement financier 2024-2025

Ce règlement a pour objectif de vous présenter les éléments financiers liés, à la scolarité.

## **TARIFS:**

La contribution familiale est destinée à financer les investissements immobiliers et l'équipement pédagogique, ainsi que les dépenses de fonctionnement conformément au décret n°60-745 du 28 juillet 1960.

La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents. Le nombre de jour est déterminé par l'emploi du temps de la classe.

## CONTRIBUTION FAMILIALE ANNUEL 2024-2025 :

BTS M.O. S	1020€
BAC PRO	690€
3PM	690€
FORMATION SDIS/MS	260€

## **RESTAURATION ET INTERNAT**

½ pension 4 jours	690€/ par an
½ pension 5 jours	870€/ par an
Internat	3152.90€/an

Le repas occasionnel est à 7€

Le régime n'est pas modifiable au cours d'un trimestre

- La tarification annuelle tient compte des absences dues aux stages et à la fin d'année écourtée due au fait des examens. En cas d'absence prolongée pour une maladie <u>d'une durée supérieure à 5 jours consécutifs</u> et dûment constatée par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées (6€ par repas).
- En cas de non-paiement de la 1/2 pension d'un mois dû à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'étudiant pour le trimestre suivant.

#### **COTISATIONS**

Cotisation UGSEL	15€ / an	Cotisation forfaitaire	22€/an	Cotisation UDOGEC	16€ /an
			,		

Acompte (encaissé à l'inscription non remboursable)				
Frais de dossier (1ere inscription) 28€				
Externe	½ Pensionnaire	Interne		
150€	250€	500€		

En cas de non-paiement, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées et se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève ou l'étudiant pour l'année scolaire suivante. En cas de difficultés, ne pas hésiter à en faire part à la comptable pour rechercher une solution. Les frais bancaires de rejet de prélèvement sont à la charge des familles.

f l Je reconnais avoir pris connaissance du projet d'établissement, des règles de vie et $f c$	de
échelle des sanctions.	
e	
ignature des représentants légaux :	